

Avis de vacance  CCAS de Saint-Martin-d'Hères	Cadre d'emplois : Attaché, Assistant socio-éducatif Quotité : Temps plein Publication: Interne/Externe <i>durée de publication: 1 mois minimum (article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i>	Date de création 14/12/2022 N° d'ordre: CCAS_2026_N°036 AXC/CS/PP
Filière : administrative et Médico-sociale Catégorie : A	Délai de dépôt des candidatures 1 mois après la date de publication	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DIRECTION ACTION SOCIALE INSERTION AFFECTATION : SERVICE ACCUEIL, AIDES ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		
Responsable de service social H/F		

CONTEXTE

La commune de Saint-Martin-d'Hères est la 2ème ville du département de l'Isère (38 500 habitants). Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

Le CCAS de la ville de Saint-Martin-d'Hères décline l'ensemble de ses missions au sein des directions Action sociale gérontologique et Action sociale insertion qui développent leurs interventions en complémentarité et en transversalité, dans le cadre d'un projet global.

MISSIONS DE LA DIRECTION

A travers les 5 Maisons de quartier et le Service Accueil Aides et Accompagnement social, la direction action sociale insertion propose un accueil de proximité, des accompagnements individuels ou collectifs auprès des habitants dans leurs problématiques de vie quotidienne et s'inscrit dans une dynamique de développement social local.

MISSIONS DU SERVICE

Le service Accueil, aides et accompagnement social développe des missions d'accueil général, d'accès aux droits et d'accompagnement social (domiciliation, aide sociale légale et facultative, accompagnement social RSA et APA, information budgétaire, problématique de logement/hébergement...)

Le service assure une fonction ressource des problématiques sociales auprès des services de la Ville et des partenaires.

Il participe à l'observation des besoins sociaux et à la réflexion générale du CCAS sur l'évolution de sa politique sociale.

Activités du poste

Sous la responsabilité de la Directrice Action sociale Insertion, le/la responsable de service social organise et veille à la mise en œuvre des missions du service en référence aux orientations du CCAS,

A ce titre :

- Il/elle manage une équipe pluridisciplinaire de 10 professionnel.les : assure un soutien technique à l'équipe et accompagne la prise de recul, soutien l'organisation et la priorisation des missions et tâches, favorise le développement des compétences et l'accompagnement au changement, anime les réunions d'équipe ...
- il/elle anime la commission d'aide sociale facultative, assure le suivi des conventions d'accompagnement social RSA/APA avec le département et garantit le fonctionnement d'un lieu d'hébergement temporaire.
- Il/elle garantit les process administratif, juridique et financier du service : référence du logiciel métier, statistiques et rapport d'activités, suivi des conventions, suivi du budget, réponse à des appels à projets, dispositif des chèques d'accompagnement personnalisé...
- Il/elle pilote ou participe à des réflexions et projets transversaux internes ou en partenariat et représente le CCAS aux instances et groupes de travail partenarial au niveau communal, départemental et de l'UDCCAS.
- Il/elle assure une fonction ressource en interne et en direction des partenaires sur les problématiques sociales, réalise une veille de l'évolution des dispositifs sociaux. Il/elle contribue à l'analyse des besoins sociaux du CCAS et alerte sur les enjeux d'action sociale du territoire.

Profil recherché

Connaissances

- Environnement de la fonction publique territoriale et statut
- Connaissance des publics, des politiques d'action sociale et de ses dispositifs
- Connaissance des institutions et partenaires du champ social et médico-social

Savoir faire

- Expérience de management
- Capacité d'organisation et de priorisation
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Qualités rédactionnelles
- Pratique des outils informatiques

Savoir être

- Sens du service public
- Qualités relationnelles
- Réactivité
- Esprit d'initiative et force de proposition
- Discrétion et disponibilité

Conditions

Conditions d'exercice particulières

- Organisation du travail dans le cadre du protocole de gestion du temps de travail applicable à Saint-Martin-d'Hères
- Horaires de bureau dans le cadre des 1607 heures
- Possibilité de télétravail selon les règles internes de la collectivité
- Organisation des congés permettant d'assurer la continuité du service
- Déplacements à la demande sur le terrain (véhicule de service)

Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités

- Licence ou Master 2 dans le champ des politiques sociales souhaité
- Une expérience de management et/ou dans le domaine social serait un plus

Conditions de rémunération

- Traitement de base selon la grille FPT
- Régime indemnitaire : IFSE cible - 600 € brut / mois

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 75% de l'abonnement (plafond de 99€ mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance contrat de groupe du CDG38 : participation de 26€ par mois

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

Proposition d'adhésion aux comités des œuvres sociales COS SMH et/ou COS 38 donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements ...) sous conditions.

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des Attachés territoriaux, Conseillers socio-éducatifs, Assistants socio-éducatifs les lauréats de concours ou les agents non titulaires (dans le cadre de l'article 332-8 disposition 2 du CGFP) voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + **CV obligatoire**) à Monsieur le Président du CCAS : sur le site : <https://ccassmh.taleez.com>

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

Signature



Axelle Chalamet
Directrice du CCAS
9 oct. 2026